



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le règlement « **NUMÉRO 392-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 380-2015 RELATIVEMENT À LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MRC DE JOLIETTE, POUR L'ANNÉE 2015, POUR LE TRANSPORT EN COMMUN LOCAL SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE JOLIETTE** » a été adopté à la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette tenue le 25 novembre 2015.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 7^e jour de décembre deux mille quinze.

A handwritten signature in green ink that reads 'Dominique Masse'.

Dominique Masse, directrice générale et secrétaire-trésorière